

DOSSIER DE PRESSE



Bilan de trois années de travaux de mise en accessibilité du territoire

Mercredi 28 août 2019



SOMMAIRE

Ce que dit la loi	4
La démarche.....	5
Plus de 32 M€ en 3 ans d'action pour la Ville, Grand Besançon Métropole et le CCAS	6

Crédits photos : Éric Chatelain pour la Ville de Besançon

Contacts presse :

Yannick POUJET – Conseiller Municipal Délégué à la Mission Handicap,
À la Vie des Quartiers et à la Coordination Jeunesse.

Tél. : 06 35 30 87 89 - 03 81 61 52 97 / Mail : yannick.poujet@besancon.fr

Serge RUTKOWSKI - Conseiller communautaire à Grand Besançon Métropole,
Délégué à l'accessibilité.

Mail : serge.rutkowski@grandbesancon.fr

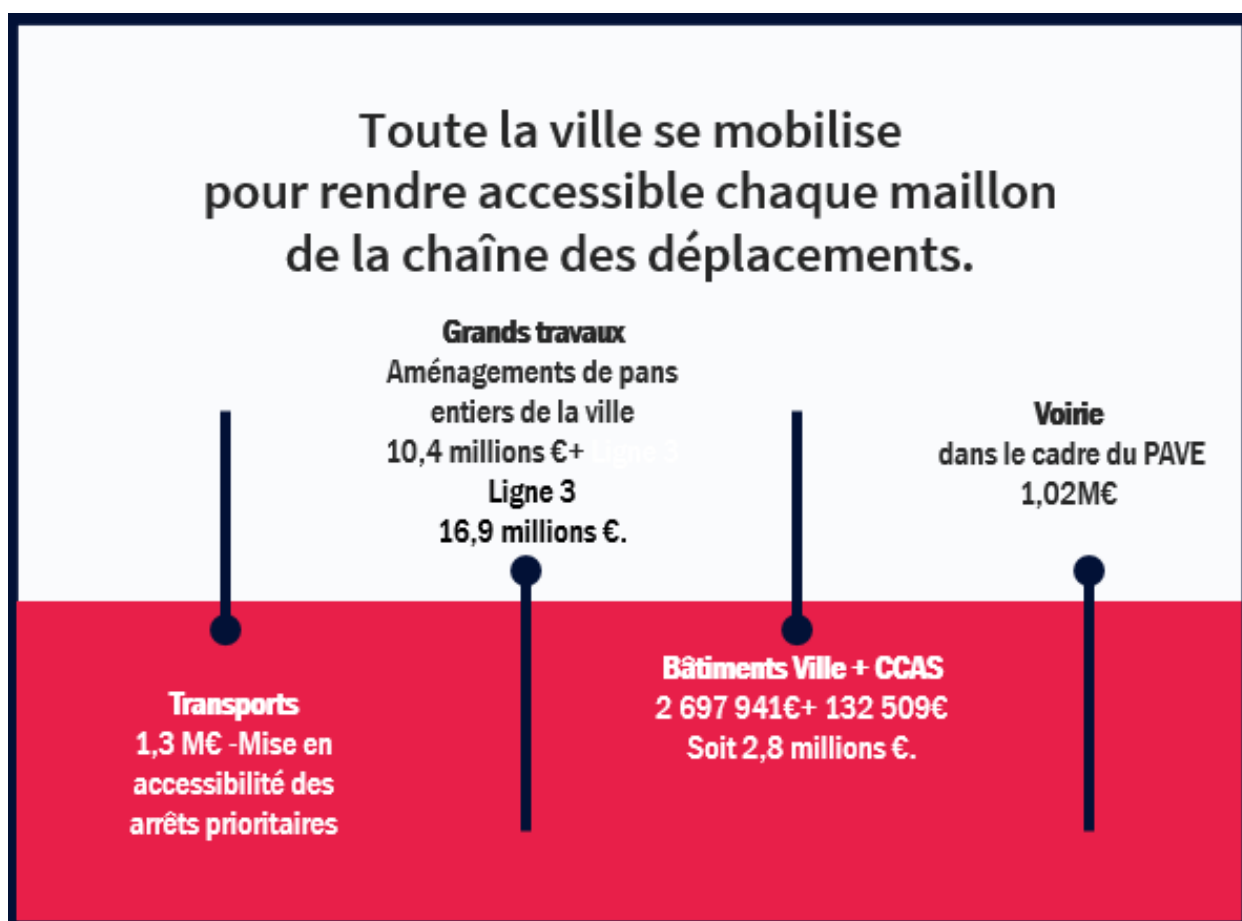
Anne-Paule ROPOSTE – Directrice, Direction de l'Autonomie.

Tél : 03 81 41 21 02 / Mail : anne-paule.roposte@besancon.fr

Ce que dit la loi

En complément de la loi du 11 février 2005, l'ordonnance du 26 septembre 2014 prévoit la mise en place du dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmée pour le transport (Sd'Ad'AP) et les établissements Recevant du Public (D'AP).

A Besançon, l'effort engagé par l'Agglomération, la Ville de Besançon et son CCAS pour mettre en accessibilité le territoire, se compte en millions d'euros. Les 3 collectivités ont très tôt intégré ce cadre réglementaire, qui s'est également poursuivi dans le cadre de la « mise en cohérence de la chaîne de déplacement » et des travaux attenants de voirie ou de grands travaux.



La démarche

Tous les Établissements Recevant du Public (ERP) dont la Ville et le CCAS sont gestionnaires, ont été listés. Ils ont ensuite fait l'objet d'une planification des travaux.

S'agissant du réseau de transport public, les arrêts prioritaires au regard des critères de la loi, ont également fait l'objet d'une planification.

En raison de la complexité de son patrimoine, la Ville de Besançon a bénéficié d'une période de 9 ans (3 tranches de 3 ans) pour réaliser l'ensemble des travaux d'accessibilité de ses ERP. Le CCAS et la Direction Transports, d'une période de trois ans.

Les 3 collectivités (la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS) avaient souhaité faire un premier point sur les travaux conduits sur leur territoire lors d'une conférence le 28 août dernier. A cette époque, 25,5 M€ avaient été investis en un peu plus de 2 ans.

En septembre 2019, une nouvelle vue d'ensemble permet d'établir à la fin de l'AD'AP du CCAS, la fin de la première période de l'AD'AP de la Ville de Besançon, la fin du SD'Ad'AP, à **32,5 M€ les dépenses d'investissements pour rendre le territoire accessible.**



Plus de 32 M€ en 3 ans d'action pour la Ville, Grand Besançon Métropole et le CCAS

Les résultats à l'issue de 3 années de travaux d'accessibilité pour les ERP de la Ville de Besançon :

1^{ère} période (2016 – 2018) : un total de 2 980 000 €

Année 2016 : 643 000 €

Année 2017 : 889 000 € dont la crèche du Pôle des Tilleuls, la Maison du Peuple et le Naturalium.

Année 2018 : 1 448 000 € dont l'école Dürer, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, la salle d'Arts martiaux de Planoise et la Salle Battant.

Les résultats à l'issue de 3 années de travaux d'accessibilité pour les ERP du CCAS :

Période 2016 – 2018 : un total de 132 509 € dont la MSAP de Planoise.

Le bilan des travaux de voirie (liaison avec arrêts de tram ou de bus) :

Période 2016 – 2018 : un total de 1 267 370 €

Sur les trois années des Ad'AP, le montant total des travaux réalisés par la voirie afin de rendre le Domaine Public accessible s'élève à la somme globale de 1 267 370 €.

Les travaux de voirie se décomposent comme suit :

- Ceux permettant de faire la liaison entre les ERP et le Domaine Public, comptabilisés dans l'Ad'AP bâtiment.
- Ceux rendant accessibles les installations ouvertes au public (promenade, parcs, square etc.) comptabilisés dans l'AD'AP bâtiment.
- Les travaux conduits dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) destinés à améliorer la chaîne de déplacement.

Le bilan des aménagements réalisés par la direction Grands travaux :

Période 2016 – 2018 : un total de 27 390 000 €

De grands pans de notre territoire sont rendus accessibles par la direction des Grands travaux.

Les coûts TTC ci-après, correspondent au montant total des travaux pour chaque opération.

Rue Jean-Jacques Rousseau	200 m	330 K€
Carrefour RD11 Hauts du Chazal	200 m	255 K€
Temis : rue Syamour	500 m	420 K€
Avenue Gaulard	400 m	1377 K€
Rue des Courtils	100 m	270 K€
Chemin de Serre	200 m	190 K€
Rue Boissy d'Anglas	150 m	600 K€
Rue Moncey	150 m	562 K€
Boulevard Allende	700 m	410 K€
Fontaine Ecu – Chaillot	100 m	230 K€
Besançon Rue Luc Breton	150 m	250 K€
ZAC Planches secteur Montarmots	200 m	510 K€
Besançon Rue Wey	400 m	213 K€
Besançon Pont de la Gibelotte	100 m	2233 K€
Saône Piste cyclable	1100 m	650 K€
Malate Chalezeule Piste cyclable	1800 m	525 K€
Ecole Valentin rue de Chatillon	600 m	520 K€
Besançon Témis rue E. du Chatelet	300 m	950 K€

Total de 10 495 M€ auxquels s'ajoutent les travaux du TCSP.

Soit réalisé dans le cadre des Grands Travaux : 10 495 M€ + 16 900 M€ SOIT 27.39 M€

Le bilan des aménagements réalisés par la direction Transports du Grand Besançon pour mettre en accessibilité des arrêts prioritaires :

Période 2016 – 2018 : un total de 1 301 316 €

Le Sd'Ad'AP est arrivé à son terme fin avril 2019. Les engagements pris par le Grand Besançon étaient de traiter 238 arrêts. Un certain nombre d'arrêts a été positionné en ITA (Impossibilité Technique Avérée) au regard de l'impossibilité de réaliser les travaux nécessaires pour des raisons techniques (nécessitant cependant l'obtention d'une dérogation).

226 arrêts ont pu être rendus accessibles et 11 arrêts ont été rendus praticables.

Les travaux pour 8 arrêts ont été différés. Ils seront conduits et terminés pendant la saison estivale dans les quelques communes de Grand Besançon Métropole.

